

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

N°250/Just.

Objet:

AFFAIRE Mulekezi.-



TRANSMIS à Monsieur le Substitut du Procureur
du Roi à Kigali, le dossier M.P.c/Mulekezi avec
proposition de classement, l'infraction étant
inexistante du fait que le métal litigieux était
du cuivre.-

Astrida, le 5 février 1951.
L'Officier de Police Judiciaire,
CH.LEES,

PIECES AU DOSSIER:

P.V. n°215/0.P.J.Lees.
Réquisition à expert.
Rapport d'expertise.-